

# COMPTE RENDU

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JUIN 2018

### **I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL**

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

*Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.*

### **II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

#### **II.1. Espace annexe de l'école Marcel Luneau – Diagnostic amiante et comité consultatif**

Le réaménagement de l'espace annexe extérieur de l'école publique va faire l'objet d'une réflexion et un comité consultatif est spécialement constitué à cet effet. Sur une partie de cet espace sont aujourd'hui implantés des modulaires dans lesquels sont stockés du matériel et du mobilier scolaire variablement utilisé ainsi que les décorations lumineuses des fêtes de fin d'année utilisées par les services municipaux. Le reste de l'espace n'a plus de réelle vocation et il sert actuellement de stationnement privatif pour les enseignants et le personnel de service de l'école. L'objectif est de pouvoir proposer à cet endroit un terrain multisport mais également un nouveau local rangement.

Le bâti existant devant être déposé, il est décidé dans un premier temps de réaliser un diagnostic amiante avant démolition. Le coût d'une telle prestation s'élève à environ 1 000,00 € HT.

#### **II.2. Restaurant scolaire – Acquisition de matériel de cuisine**

Au restaurant scolaire plus de 400 repas sont quotidiennement servis en période scolaire, le service assure également la restauration pour les enfants inscrits au centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Au total, sur une année ce sont environ 60 000 repas qui sont fabriqués.

Il convient donc, pour être performant et continuer à proposer des menus de qualité, de disposer de matériel adapté aux besoins. Des crédits nécessaires au remplacement de la sauteuse qui est à la fois vétuste et sous dimensionnée ont ainsi été inscrits au budget. Le choix a été fait de privilégier un matériel hautement performant : le Vario Cooking Center Multificiency de la marque Frima.

Cet équipement de cuisson pour les cuisines professionnelles possède un concept technologique unique. Grâce à la technologie de cuisson offerte par le produit, il est possible de pocher, sauter et frire les aliments. Le tout à une vitesse 4 fois plus rapide qu'avec une sauteuse traditionnelle. L'équipement apporte donc une réponse aux impératifs de temps de la restauration collective. Quatre sociétés distribuant ce produit ont été consultées et il leur a été demandé d'y ajouter un ensemble de cuisson ainsi que des éléments neutres pour disposer d'une cuisine entièrement réaménagée, aux normes et fonctionnelle. L'offre de la société ABC Froid est retenue pour un montant total TTC de 21 762 €.

### **III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT**

#### **III.1. Programme voirie 2018 – Attribution du marché**

Ont été prévus pour 2018 les crédits nécessaires aux travaux de voirie évoqués par l'adjoint aux travaux lors de la préparation du budget, à savoir : *réaménagement du cimetière et du chemin de la Fontaine, divers aménagements mineurs...* Après consultation, il est décidé de retenir l'offre mieux-disante présentée par la société EUROVIA pour un montant de 116 669 € TTC.

#### **III.2. Participation pour travaux sur domaine public – Rue des Jacinthes**

Les interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont facturées selon des dispositions spécifiques à chaque commune. Le conseil municipal accepte sur le principe retenu à La Séguinière de modifier un aménagement public rue des Jacinthes, pour permettre la construction d'un ensemble carport – abri de jardin attenant à une maison d'habitation. Le coût des travaux de 2 585 € sera refacturé au demandeur.

#### **III.3. Rapport d'activités du Syndicat Valor 3e**

Le rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique. L'an passé, 42 065 tonnes de déchets ménagers ont été traitées, ce qui représente 126 kg par habitant (en 2016 : 40 719 tonnes / 128 kg par hab.). A noter que le périmètre d'intervention du Syndicat s'est agrandi avec l'intégration du territoire du Vihiermois – Haut Layon, la population concernée était de 332 965 habitants au 1/1/2017 contre 317 822 au 1/1/2016. Depuis 2006, date de création du Syndicat Mixte Valor3e, le volume d'ordures ménagères résiduelles collecté a diminué de 16 773 tonnes, ce qui représente une baisse de plus de 30%. Cette diminution est le fruit du travail effectué par les intercommunalités adhérentes (tri sélectif, apports volontaires, initiation au compost individuel...).

## **IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES**

### **IV.1. Budget 2018 – Décision modificative n°1**

Le Conseil municipal a voté le 9 avril dernier le budget primitif 2018. Ce document a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de la trésorerie de la Romagne et il convient de régulariser quelques écritures qui ne remettent pas en cause l'équilibre global du budget. Au global, les dépenses et les recettes augmentent, pour la section d'investissement, de 1 000 €.

### **IV.2. Montant de l'indemnité de gardiennage de l'église – Année 2018**

L'indemnité de gardiennage de l'église communale est maintenue conformément aux informations communiquées par le Ministre de l'Intérieur. Elle s'élève à 120,97 € par an et sera versée à M. le Curé.

### **IV.3. Modification statutaire – Agglomération du Choletais**

L'Agglomération du Choletais (AdC) a été constituée le 1er janvier 2017 autour d'un projet communautaire concerté, traduit par l'arrêté préfectoral portant statuts de ce nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). A l'issue de cette première année d'existence, une réflexion s'est engagée sur les modifications statutaires souhaitées, d'une part, et consécutives à des obligations réglementaires, d'autre part. Les évolutions concernent : la gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, l'accueil des gens du voyage, les actions culturelles d'intérêt communautaire. La compétence « Accueil de loisirs sans hébergement » est pour sa part restituée à la ville de Cholet.

### **IV.4. Adhésion à la médiation préalable obligatoire du CDG 49**

A titre expérimental, et pour une durée de 4 ans, à compter de la promulgation de la loi du 18/11/2016, certains recours contentieux formés par des agents peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO). La commune charge, par convention, le Centre de Gestion de Maine-et-Loire d'effectuer pour son compte les MPO.

### **IV.5. Saison culturelle 2017/2018 – Tarification des spectacles pour Centres de Loisirs**

Certains spectacles destinés aux enfants sont accessibles gratuitement ; c'était notamment le cas pour la pièce proposée le 4 mai 2018 « Arlequin et la Clarinette de Pierrot » choisit en concertation avec le Centre Animation La Séguinière.

Le CALS a souhaité, à cette occasion, que les enfants des Centres de Loisirs des communes couvertes par le CSI Ocsigène soient invités à ce spectacle ; chaque CLSH participant aux frais à raison de 1€ par enfant présent. Le conseil municipal autorise M. le maire à percevoir cette recette qui s'élève au total à 118 €.

## **V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES**

### **V.1. Guy BARRÉ :**

Rappelle que suite à une démarche entreprise conjointement par le Club de Basket La Saint-Louis et la municipalité, la Fédération Française de Basket a accordé, en 2015, une dérogation pour l'utilisation de la salle de sport de l'Arceau de La Séguinière au niveau National. Cette dérogation étant arrivée à son terme, la commune a sollicité son renouvellement jusqu'à la fin des travaux de rénovation et d'extension de l'équipement prévue en automne 2019. En ce qui concerne le projet de l'Arceau, il communique le montant de la subvention accordée par la Région des Pays-de-la-Loire d'un montant de 50 000 €.

Informe que la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire a décidé d'adapter son réseau des postes comptables à l'horizon 2019/2020. L'objectif étant de conjuguer au mieux proximité et taille critique des structures en conservant à terme une dizaine de trésoreries. Dans ce cadre-là, la trésorerie de La Romagne sera transférée au 1/1/2019 vers celle de Beaupréau et celle de Cholet. La gestion comptable et financière de la commune sera assurée à partir de cette date par la trésorerie de Cholet Municipale.

Il souligne, pour terminer, que le passage du Tour de France dans les rues de la commune, le lundi 9 juillet, occasionnera des modifications majeures du stationnement et de la circulation. Tout est mis en œuvre par la municipalité, avec le concours des services de la ville de Cholet et l'Agence Technique Départementale de Beaupréau pour limiter leurs effets. Il faut noter que le tracé du circuit constituera une barrière qu'il ne sera pas possible de franchir, empêchant ainsi à une très grande majorité des habitants des quartiers situés en agglomération de quitter la commune ce jour-là. Seules les personnes domiciliées au sud de l'avenue de Nantes pourront aller et venir en empruntant la direction de Saint-Christophe-du-Bois ou de Cholet (par le Cormier). Les habitants du quartier des borderies bénéficieront, pour leur part, tout comme les entreprises de la partie ouest de la Bergerie d'une sortie possible vers l'extérieur au niveau des échangeurs de la RN249. En revanche, il ne sera pas possible d'accéder à La Séguinière par ces échangeurs puisqu'aucune sortie de la 2x2 voies ne sera autorisée.

Le stationnement et la circulation seront interdits le lundi 9 de 8h30 à 18h00 sur les voies ou portion de voies empruntées par le circuit, c'est-à-dire : avenue de Nantes, rue de la Paix, rue de la Bastille, rue des Amourettes, rue du Sacré-Cœur, rue de Coubertin, rue Eiffel.

Le stationnement sera interdit du dimanche 8 à 18h00 au lundi 9 à 18h00 sur les parkings de la place de la Prairie, de la place de la Bastille et de la place de la Mairie.

## V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait part de sujets concernant l'environnement et le cadre de vie. La nouvelle collecte des déchets est lancée depuis le mardi 5 juin. Pour rappel, le mardi : ramassage du Bac Marron toutes les semaines impaires et ramassage du Bac Jaune toutes les semaines paires.

Quelques précisions : l'extension du tri signifie qu'il est possible de déposer des flacons, du métal, tous les plastiques ainsi que du papier dans la poubelle jaune. Ces déchets seront triés par rayons optiques, il est important de ne pas les emboîter les uns dans les autres, mais de les mettre en vrac pour qu'ils soient bien identifiés et ensuite recyclés par filière. Le composteur peut vous permettre de diminuer la poubelle marron. Une animation « compost » aura lieu le 25 septembre au café-rencontre à 14h00. Le lieu de rendez-vous sera à la Maison d'Accueil. Chacun est invité à consulter : [Cholet.fr/ Environnement/ordures ménagères](http://Cholet.fr/Environnement/ordures_ménagères) ; le calendrier pour La Séguinière est la zone 19.

Déplacements « doux » à La Séguinière » : certains collégiens et lycéens peuvent être autonomes pour prendre le bus. S'ils ont une carte de Cholet bus, ils peuvent alors venir et obtenir une clé leur permettant de laisser leur vélo, en toute sécurité, à côté de la mairie. Ils pourront reprendre leur vélo même si la mairie est fermée. Pour ce service, le téléphone à contacter est le 02 41 62 65 65.

Au marché du mercredi vous êtes toujours conviés à consommer des produits frais. Avec le beau temps, un rempailleur propose également ses services : cannage, paillage et rénovation de fauteuils. Le planning des mois de juin et juillet est le suivant :

Dates	Légumes	Poissons	miel	Pommes	Produits de terroirs	Jus de fruits Sandogo	Rempailage
13 juin	X	X		X			X
20	X	X	X				X
27	X	X					
4 juillet	X	X					
11	X	X					
18	X	X					
25	X	X					

Comme chaque année, pendant les mois de juillet et août, le marché sera réduit. Toutefois, retenez bien la date reprise en septembre : le mercredi 5/9.

## V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part de sujets évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux en complément des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance :

- Un projet de cahier des charges (planning, nombre de lots, dimensions des parcelles, principe de cheminements piétonniers, collecte des eaux...), pour engager une consultation de maître d'œuvre dans le but d'urbaniser le secteur dit du Bordage, sera proposé lors de la prochaine commission. Le conseil municipal devrait être invité à délibérer sur cette question en juillet prochain.
- Le plan de marquage de stationnements le long des rues de Bellevue et du 11 novembre a été communiqué aux riverains pour un retour d'avis au 15/6. Les travaux sont programmés pour la fin du mois.
- La signalétique sur la salle Pierre de Coubertin a été réalisée à la peinture par la société PAILLAT. Le résultat est très satisfaisant.

Rappelle que le principe de fonctionnement de l'éclairage public retenu à La Séguinière consiste à éteindre les candélabres dans les rues, au milieu de la nuit, pendant des plages horaires définies, peu fréquentées par la population et les automobilistes qui bénéficient déjà de l'éclairage de leurs véhicules. A La Séguinière, du mois de septembre au mois d'avril, les voies publiques ne sont pas éclairées la nuit entre 23h et 6h excepté dans les zones à fréquentation plus dense (avenue de Nantes, carrefours principaux, cœur de bourg...) où l'éclairage est permanent. Ce dispositif mis en place depuis 2007 fait partie des mesures figurant dans le cadre législatif du Grenelle de l'environnement. En revanche, de mai à août, les jours sont plus longs et il a été décidé depuis plusieurs années de ne pas allumer l'éclairage pour une durée résiduelle quasi nulle dans les secteurs considérés comme peu fréquentés. L'extinction de nuit est une action marquante qui permet de sensibiliser les concitoyens à la problématique énergétique, de démontrer les engagements de la collectivité et de dégager certaines économies sur le fonctionnement des équipements. Entre 2010 et 2017, la dépense d'électricité pour l'éclairage est passée de 32 000 à 25 000 euros alors même que le réseau s'est étendu.

Expose que, comme tous les ans, Mission Bocage accompagne les projets de plantation de haies bocagères. Les aides financières octroyées couvrent environ 50% du coût de la prestation. Pour en bénéficier, il convient de faire valider son projet avant le 30 août 2018 auprès de Mission Bocage rue Robert Schuman à Beaupréau ([contact@missionbocage.fr](mailto:contact@missionbocage.fr)).

#### **V.4. Marie-Odile EDOUARD :**

Informe que la saison des spectacles de fin d'année est commencée. Il y a d'abord eu le spectacle de « Fil en livres » donné à l'espace Prévert suite au voyage lecture proposé par la bibliothèque. Le multi-accueil s'est aussi lancé dans le spectacle avec le petit chasseur de bruit donné en présence d'une trentaine de parents. La journée de rencontre sportive entre les écoles de maternelles de La Séguinière et Saint-Léger a eu lieu le 8/6. Le même jour se tenait l'exposition d'arts visuels à l'école Marcel Luneau qui cette année était fondée sur le peintre viennois Paul Klee.

Le CALS a tenu son assemblée générale le mardi 5 juin en présence de nombreux parents : la relève est assurée puisqu'il n'y a eu aucune difficulté à trouver des personnes pour s'inscrire dans les commissions ou pour faire partie du Conseil d'Administration.

Sur la plupart de ses structures, le CALS a accueilli à peu près le même nombre d'enfants que l'année dernière mais le nombre des familles a diminué. Tout le monde se félicite bien sûr de l'agrandissement qui donne entière satisfaction notamment la cour avec des espaces délimités permettant aux enfants de se déployer dans plusieurs activités, vélo, foot... Sur l'aspect financier c'est toujours le multi accueil qui représente la plus grosse charge tandis que le périscolaire est excédentaire. Au total, la structure dégage en 2017 un excédent de 13 000 €.

Du côté du Café-rencontre, il faut mentionner, d'une part, la visite d'un ambassadeur du tri qui est venu donner les détails sur toutes les nouveautés en matière de tri et, d'autre part, la prestation d'un poète Roger Mousseau qui a su émouvoir l'assistance avec les textes qu'il a agrémentés de pauses musicales...

Mme EDOUARD assistait par ailleurs le 7/6 à une réunion du Comité Technique de la CAF « Enfants-Jeunesse-Parentalité » afin de dresser un état des lieux et définir des axes de développement sur le territoire de l'AdC. C'est une nouveauté ; avant la CAF signait des contrats enfance jeunesse sur un territoire restreint maintenant elle désire signer un projet uniquement avec l'Agglomération du Choletais.

#### **V.5. Philippe BOUCHET :**

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines, il rappelle que les photos des manifestations publiques sont en ligne sur le site internet :

- 19/05/2018 : Séance démocratie participative Twitter de 10h30 à 11h30.
- 23/05/2018 : AG de la maison d'accueil à 20h30.
- 24/05/2018 : AG de l'association Histoire et Patrimoine à 20h30 rue du Manoir.
- 25/05/2018 de 18h30 à 2h00 du matin à Coubertin : 4 finales de coupe Volley-Ball FSCF.
- 26/05/2018 : Accueil et remise des Passeports aux nouveaux résidents Ziniérais à 10h30 au théâtre.
- 1<sup>er</sup>, 2 et 3/06/2018 : 130 ans de la musique avec l'Harmonie Fanfare.
- 06/06/2018 : Réunion de l'agglomération pour la diffusion de spectacles dans les communes de l'AdC.
- 08/06/2018 : Exposition d'arts visuels réalisés par les enfants à l'école publique.

Parmi les évènements à venir, il communique les dates suivantes :

- 03/06/2018 : Groupe de travail communication de l'AdC.
- 16/06/2018 : Inauguration de l'agrandissement de la Maison de l'Enfance à 11h00
- 30/06/2018 : Séance Twitter « Tour de France » de 10h30 à 11h15
- 09/07/2018 : Contre-la-montre par équipe (35,5 km) du Tour-de-France.

#### **V.6. Agnès BRUCHE :**

Donne le compte rendu notamment des différentes assemblées générales auxquelles les membres de la commission Culture, Sport, Jeunesse ont assisté : Maison d'Accueil, Histoire & Patrimoine, et l'ACLI. Les semaines prochaines auront lieu les assemblées générales du Volley, Théâtre, Gym, Basket, Foot, Tennis de table, Bledrunners, Fit tonique et Séguisings

La présentation de la saison culturelle du jardin de verre et du théâtre Saint Louis a eu lieu le jeudi 7 juin. Une cinquantaine de spectacles nous ont été présentés, il y en aura pour tous les goûts : théâtre, humour, musique moderne et classique, enfants... Les principales dates à retenir sont : l'ouverture de l'espace information le jeudi 6 septembre et de la billetterie en ligne sur [billetterie.cholet.fr](http://billetterie.cholet.fr) à partir du 15 septembre. L'intégralité du programme est disponible sur le site de Cholet.

Les bénévoles de la bibliothèque municipale se sont réunis. Ils remercient la commune pour tout le travail effectué au niveau de l'aménagement des locaux. La bibliothèque de la Séguinière participera au tour des bibliothèques du réseau à vélo. Le but est de faire découvrir les 9 bibliothèques en faisant un circuit à vélo.

Plusieurs évènements importants ont eu lieu sur la commune ces dernières semaines : la réception des anglais de Coxheath dans le cadre du jumelage, les 130 ans de la Musique, le vide-grenier et la fête du tennis.

## **VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal**

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du Conseil Municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de quatre ventes d'immeubles situés : rue des Amourettes, rue des Coquelicots, rue de la Bastille, rue du Paradis.

### **VI.2. Conseil municipal**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le vendredi 6 juillet à 19h30.